

Des économies à court terme, un coût social à long terme

Monsieur le Directeur Régional,

La mise en place de la Loi Plein Emploi s'accompagne d'une transformation majeure de France Travail et de l'ensemble du Réseau Pour l'Emploi. Cependant ces évolutions structurelles s'opèrent en PACA dans un **contexte anxiogène de réduction du taux d'encadrement** au sein de notre établissement.

Cette baisse du taux d'encadrement soulève **plusieurs inquiétudes**.

D'une part, la réforme implique une montée en charge des missions de France Travail et une augmentation sans précédent de ses usagers. **Réduire les effectifs encadrants** dans un tel contexte affaiblit la capacité à accompagner efficacement les équipes dans leurs missions.

D'autre part, le développement de la coopération partenariale nécessite une coordination accrue entre les acteurs et donc la multiplication des temps d'échanges. Une **diminution du taux d'encadrement** complique de facto la mise en œuvre de ces nouvelles organisations en limitant la capacité de pilotage, de suivi et d'animation de ces partenariats.

A cela s'ajoute un système informatique défaillant et des positions régionales parfois divergentes de celles de la Direction Générale dans la mise en œuvre de cette loi.

Votre encadrement est épuisé, épuisé par ces incessantes modifications d'organisations de vendredi en vendredi, par ce manque de visibilité et d'anticipation mais aussi par ce sentiment d'être les **laisser-pour-compte**.

Les résultats des différentes enquêtes et du baromètre interne sont là pour en attester.

Dans cette période de tourmente, vous rajoutez de l'inquiétude quant au **devenir des postes d'encadrants**. Ces postes que, manifestement, vous jugez inutiles en prenant la décision de les mettre à l'échafaud en application de règles cyniquement comptables. Pour mémoire 15 conseillers pour 1 REA, 30 pour un RM et 80 pour un Directeur Adjoint.

Pourquoi appliquer ces règles quand rien dans le nouveau modèle OPERA 2025 ne vous y contraint, et alors que la région PACA se voit doter de 34 ETPT supplémentaires ?

Et **pourquoi tant** « *d'imprécisions* », pour rester élégant, dans vos calculs ?

✓ Comment est-il possible dans ces calculs de ne pas tenir compte des CDD qui représentent parfois jusqu'à 20% de l'effectif d'une agence ?

Ces CDD qui nécessitent un suivi et un accompagnement coûteux en termes de temps opérationnel. L'établissement compte aujourd'hui 342 ETPT CDD.

Votre tour de " *passé-passe* " vise ainsi à économiser **23 REA** et **12 RM**.

- ✓ Comment est-il possible d'intégrer dans le taux d'encadrement les RM ?

Par ce mode de calcul on en vient mécaniquement à faire baisser le nombre moyen de conseiller par encadrant et on accroît par effet induit le taux d'encadrement. Les RM seraient donc devenus des encadrants ?

- ✓ Comment est-il possible de déterminer qu'une agence ayant moins de 80 CDI ne nécessite pas de Directeur Adjoint à l'heure où les équipes de direction sont mobilisées via la LPE à la fois sur les déploiements, sur l'accompagnement aux changements incessants, sur les relations partenariales, sur les comités locaux pour l'emploi, sur les task force, sur l'animation du RPE et bien d'autres choses encore ?

Enfin, s'il vous prenait l'idée de transposer ce schéma aux fonctions supports, nous ne pouvons et ne voulons même pas en imaginer les résultats !

Combien de **chefs de services adjoints et de responsables d'équipes** seraient amenés à disparaître ?

Pour la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi PACA**, la **baisse du taux d'encadrement** apparaît donc comme une **décision contre-productive** qui affaiblit la qualité du service public pour l'emploi au moment même où il devrait être renforcé, amoindri l'accompagnement et la proximité que les agents sont en droit d'attendre de leurs managers et tend à **accroître de manière forte les risques psycho sociaux sur les encadrants**.

Alors oui Monsieur le Directeur Régional, les équipes de Direction du réseau et des fonctions supports ne sont pas dupes. Elles ont bien compris que les économies et les gains de ressources pour augmenter le nombre de portefeuilles d'accompagnement intensif passeraient par **la réduction des effectifs de l'encadrement**. Pour autant, et tout comme nous, elles ne sont **pas prêtes à l'accepter**.

Aussi nous vous demandons de **cesser ces pratiques** et, comme vous l'avez affirmé dans vos priorités 2025, de « *protéger les collaborateurs de France Travail* », **tous** les collaborateurs de France Travail !



N'hésitez pas à contacter la CFE-CGC Métiers de l'Emploi PACA ou l'un de ses représentants en cliquant [ici](#)

Retrouvez notre guide sur le site de la confédération ou cliquez [ici](#)

**Techniciens, Agents de Maîtrise et Cadres,
Ensemble, Construisons Demain**

www.cfecgc-metiersdelemploipaca.fr